

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2018 à 20 H 30

Le 29 mai 2018, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Mauricette Maître Maire, pour la tenue d'une réunion ordinaire suite à la convocation adressée par le Maire, le 24 mai 2018.

Etaient présents : M SCARFOGLIERE, M DUPONT, Mme BENAS, M GRANGE, Mme ANNE adjoints ; Mme THEPENIER, M GRASSET, Mme HOSPITAL, M BERTRAND, M BERTHELOT, Mme NEDELLEC, Mme MARIDET, M GODARD, M CELLE, Mme DUVERGER MALOUX, Mme BILLET, conseillers.

Absents excusés : Mme KOMAKOFF procuration donnée à Mme THEPENIER, M GUYON procuration donnée à M DUPONT,

Secrétaire de séance : M SCARFOGLIERE

Nombre de Conseillers en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19

Le procès-verbal de la séance précédente modifié est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

I Informations sur les décisions du Maire et les déclarations d'intention d'aliéner

Par délibération n° 14 – 19 en date du 5 avril 2014, le Conseil Municipal a accordé au Maire, des délégations de pouvoirs en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Liste des décisions prises par le maire depuis la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2017 :

N° 17 – 09 : portant attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée sud

N° 17 – 10 : portant sur la rémunération définitive de la mission de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux d'aménagement de la Rue des Sainfoins –réseaux et plateformes de voirie

N° 17 – 11 : portant attribution de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du guide de gestion Parc de Bellevue (automne 2017- printemps 2018)

N° 17 – 12 : portant sur la maintenance des équipements informatiques des écoles primaire et maternelle

N° 17 – 13 : portant attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison des associations sportives

N° 17 – 14 : portant attribution des contrats de propreté des locaux communaux

N° 18 – 01 : portant acquisition d'un véhicule utilitaire électrique pour les services techniques (service propreté)

N° 18 – 02 : portant avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de la rue des Sainfoins -Réseaux et plateformes de voirie

N° 18 – 03 : Acquisition d'un désherbeur mécanique pour les services techniques (service Parc espace vert)

N° 18 – 04 : portant attribution de la mission de contrôle technique et missions complémentaires portant sur l'extension du gymnase – maison des associations sportives

N° 18 – 05 : portant sur la demande de transfert de marché concernant les travaux d'aménagement de la rue des Sainfoins à la société EUROVIA BOURGOGNE-FRANCHE COMTE (fusion-absorption de EUROVIA Bourgogne)

N° 18 – 06 : portant attribution des missions géotechniques concernant le projet de construction de la maison des associations aux Chanternes

N° 18 – 07 : portant sur l'attribution de l'étude de faisabilité d'une chaufferie centrale gaz pour le gymnase et la maison des associations sportives

N° 18 – 08 : portant sur l'attribution de la mission DTA armoire électrique du camping site des Chanternes

N° 18 – 09 : portant sur l'attribution les missions avant démolition du garage pour construction de la maison des associations sportives (amiante / plomb)

Liste des déclarations d'intention d'aliéner soumises à la commune et pour lesquelles il n'a pas été exercé le droit de préemption par le maire :

| Nom du Propriétaire | Nom du Mandataire | date de la demande | adresse du terrain | section cadastrale | superficie |
|--------------------------|---------------------|--------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------|
| Mr et Mme Paillé | Me GAUTHRON | 16/06/2017 | 5 place Chapal | D n°557 | 125 m ² |
| Consorts Fleurier | Me GAUTHRON | 19/07/2017 | 3 rue du Châtelet | D n°125-2 519-2 520-2 521 | 1 591 m ² |
| Consorts Gadenne | Me GAUTHIER | 09/08/2017 | 1 rue de Satinges | D n° 1988 | 1 139 m ² |
| consorts Bonnot | Me MARTIN | 10/08/2017 | 57 b rue du Dr Faucher | ZO n°332 | 768 m ² |
| Mme Gonzales | Me CHERAMY | 11/09/2017 | 68 rue du Dr Jean Pidoux | D n°206-2203 | 704 m ² |
| Mr et Mme Courageux | Me LHERITIER CIRON | 27/09/2017 | 18 rue des Gravières | D n°807 | 124 m ² |
| Mr et Mme Aubret | Me MARTIN | 03/10/2017 | 8 avenue de la Gare | D n°2134 | 2787 m ² |
| Mr et Mme Launay | Me PERRET | 06/10/2017 | 8 rue du Chazeau | ZO n°181 | 974 m ² |
| Mr Hervet | Me MARIE | 18/10/2017 | rue des Petites Fontaines | D n°192-2464 | 1320 m ² |
| Mr Buellet | Me MARIE | 18/10/2017 | 5 impasse de Maupertuis | ZV n°48 | 970 m ² |
| Mme Mitton | SCP LHERITIER CIRON | 20/10/2017 | rue des Petites Fontaines | D n°2590 | 4 154 m ² |
| SCI de l'Avenue | Me BELLIN | 06/11/2017 | 28 rue des Montmenades prolongée | ZR n°36-37 | 1 912 m ² |
| Mme Ducloy | SCP LHERITIER CIRON | 13/11/2017 | 47 rue du Dr Faucher | D n°851-852 | 573 m ² |
| Consorts Charbonnier Woo | Me ROBERT | 16/11/2017 | 47 rue du Dr Jean Pidoux | D n°255-256 | 950 m ² |
| SOTRAG | Me ROBERT | 24/11/2017 | lotissement les Petites Fontaines | Z.T. n°75 | 896 m ² |
| Mr CARRU | Me GAUTHRON | 28/11/2017 | 20 rue de Bourgneuf | D n°111 | 308 m ² |
| Mr et Mme Baudon | Me PERRET | 01/12/2017 | 6 rue des Vicreuses | Z.R. n°82 | 1 504 m ² |
| Mr et Mme Nisgand | Me CHERAMY | 01/12/2017 | 24 rue de Bel Air | D n°483 | 86 m ² |

| | | | | | |
|---------------------|---------------------|------------|-----------------------------------|--|-----------|
| Mr Saulu-Mme Bariez | SCP LHERITIER CIRON | 15/12/2017 | lotissement les Petites Fontaines | Z.T. n°73 | 798 m² |
| Mme AUBERT | Me MARIE | 21/12/2017 | 4 rue de la Mignarderie | D n°1565 | 585 m² |
| consorts TISSE | Me PERRET | 18/01/2018 | 2 rue des Capucins | D n°1579 | 443 m² |
| Mr et Mme VERDONCK | Me CLERGET | 01/02/2018 | rue de Satinges | D n°2710-2711 | 903 m² |
| DG AMENAGEMENT | Me SANDELLI | 05/02/2018 | rue des Vicreuses | ZP n°89 | 1 872 m² |
| DG AMENAGEMENT | Me SANDELLI | 05/02/2018 | rue des Vicreuses | ZP n°91-92-93-94 | 2 639 m² |
| Mme NAUROY | Me ROBERT | 22/02/2018 | 11 rue des Capucins | D n°2 534-2 535- 336 | 2 254 m² |
| consorts CAMUS | Me MARTIN | 29/03/2018 | 102 avenue de Paris | D n°1709 | 806 |
| Mr PINET DES ECOTS | Me PERRET | 23/04/2018 | terrains Chantolles | ZB n°5 ZR 1-2-15-16-17-18-22-23-ZS n°142-143 | 644611 m² |
| Mr ANNAVAL | Me ROBERT | 04/05/2018 | Les Riots | Z.A. n°38 | 1869 m² |
| Mr THIBAUDAT | Me JOLLY | 22/05/2018 | 26 rue de Bourgneuf | D n°116-1681-1678 | 636 m² |

II Dossier ressources humaines : Avancements de grade au choix

1° Transformation d'un poste d'adjoint technique en poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Madame le Maire expose que la commission du personnel en date du 26 février 2018 a émis un avis favorable à l'avancement de grade par ancienneté d'un agent de la filière technique de même que la CAP du 26 avril 2018. Madame HOSPITAL demande s'il est possible de connaître le nom des agents. Madame le Maire rappelle que le conseil municipal est public et que les données privées sont protégées. En revanche, lors des commissions du personnel, l'étude des demandes est nominative.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2018 et de supprimer corrélativement un poste d'adjoint technique

2° Transformation d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe en poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe

Madame le Maire expose que la commission du personnel en date du 26 février 2018 a émis un avis favorable à l'avancement de grade par ancienneté d'un agent de la filière médico-sociale de même que la CAP du 26 avril 2018.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de créer un poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er juillet 2018 et de supprimer corrélativement un poste d'ATSEM principal de 2ème classe

III Tarifs été 2018 secteur enfance jeunesse

Madame le Maire expose que dans le cadre de la programmation estivale, il est demandé de compléter les tarifs 2018 approuvés lors de la séance du 14 décembre 2017 et concernant des actions de l'ALSH primaire et du secteur jeune. Conformément aux engagements pris avec la Caisse d'Allocations Familiales, l'offre de service doit bénéficier à l'ensemble des familles et accorder une attention particulière aux familles à revenus modestes avec la définition d'une politique tarifaire adaptée.

a/ Tarifs ALSH primaire été 2018 pour la participation au séjour à la montagne

Madame le Maire expose que cet été, un séjour à la montagne de 7 jours est programmé du 23 au 28 juillet avec une capacité maximale de 28 enfants dans le Cantal à Dienne. La priorité pour l'inscription au séjour est donnée aux Pougnois. Monsieur DUPONT suppose que le séjour complet ne coûte pas seulement 200 € par enfant. Madame BENAS précise qu'il serait intéressant d'avoir le coût global du séjour et le coût pour un enfant. Madame le Maire précise que par rapport au camp à la mer, il restait entre 8 et 9 K€ à la charge de la commune qu'il fallait donc réduire d'où le choix du camp dans le Cantal.

Monsieur CELLE demande si pour les extérieurs, les communes du lieu de domicile apportent un financement au séjour. Madame le Maire répond que les familles ont sollicité les communes. Les communes n'ont jamais donné suite à ce type de demande, seuls les parents sont concernés par le choix de l'ALSH. Dans le cadre de l'organisation de ce séjour, c'est un car d'une société du Cantal qui va venir chercher le groupe en raison d'une proposition financière plus avantageuse. Monsieur CELLE demande quelle est la part des extérieurs participant au séjour. Au vu de la capacité d'accueil, les inscriptions des Pougnois ne laissent pas de place aux extérieurs. Madame BILLET précise qu'il faudrait faire payer plein pot les extérieurs. En effet, si la collectivité était précédemment chef-lieu de canton, elle ne l'est plus et n'a pas à accepter les extérieurs. Madame le Maire répond que la collectivité n'accepte plus les enfants des communes extérieures qui disposent d'un centre de loisirs comme Chaulgnes et Tronsanges. Par contre, elle continue d'accueillir les enfants des communes de Parigny et Germigny qui n'offrent pas ce service. Ce choix lui a valu quelques polémiques et quelques courriers peu agréables de familles des communes extérieures. Madame DUVERGER MALOUX rappelle que l'inscription d'extérieur peut aussi permettre de compléter les cars et de les rentabiliser. Madame le Maire répond que cela est déjà mis en pratique pour les sorties des centres lors des petites vacances. Madame BILLET ne dit pas de les refuser mais de leur faire payer un tarif plein pot.

Madame le Maire précise que le budget global du secteur enfance jeunesse s'élève à plus de 600 K€. S'il y a des dépenses, il y a aussi des rentrées d'argent et des subventions de la CAF pour financer les actions. Contrairement à l'an passé pour l'organisation du séjour à la mer, il n'est pas nécessaire d'ajouter un animateur, ni de prendre le minibus en plus pour assurer la logistique. Par ailleurs, s'il faut continuer de réduire les dépenses par la suite, il sera fait le nécessaire. Les Pougnois sont prioritaires pour les inscriptions qui sont prises par ordre d'arrivée par rapport aux extérieurs jusqu'à ce que les effectifs soient complets. Il n'y a pas de tirage au sort. Madame le Maire rappelle qu'un bilan des actions a été fait lors de la commission enfance jeunesse à laquelle n'étaient présents que quatre élus.

Le Conseil Municipal décide au terme du vote suivant (votants 19, suffrage exprimé 19 : 17 :pour et 2 :contre) d'approuver les participations financières demandées aux familles pour la participation au séjour à la montagne

| Séjour à la montagne | TARIFS | ATL | CEJ | Participation famille |
|-----------------------------|--------|--------|--------|-----------------------|
| Enfant de la commune | | | | |
| TRANCHE A < 450 | 175,00 | 128,00 | 25,20 | 21,80 |
| TRANCHE B < 600 | 175,00 | 64,00 | 72,04 | 38,96 |
| TRANCHE C < 900 | 175,00 | 0,00 | 98,17 | 76,83 |
| TRANCHE D > 901 | 175,00 | 0,00 | 77,59 | 97,41 |
| Extérieur | | | | |
| TRANCHE A < 450 | 203,00 | 128,00 | 24,39 | 50,61 |
| TRANCHE B < 600 | 203,00 | 64,00 | 71,21 | 67,79 |
| TRANCHE C < 900 | 203,00 | 0,00 | 97,31 | 105,69 |
| TRANCHE D > 901 | 203,00 | 0,00 | 76,62 | 126,38 |
| Tarif Agents | | | | |
| TRANCHE A < 450 | 170,50 | 128,00 | 27,57 | 14,93 |
| TRANCHE B < 600 | 170,50 | 64,00 | 74,35 | 32,15 |
| TRANCHE C < 900 | 170,50 | 0,00 | 100,47 | 70,03 |
| TRANCHE D > 901 | 170,50 | 0,00 | 79,78 | 90,72 |

b/ Tarifs ALSH primaire été 2018 pour une semaine incluant un camp itinérant vélo de 4 jours (vélo, canoë, accrobranche)

Madame le Maire expose que cet été, l'accueil de loisirs primaire programme un camp itinérant vélo de quatre jours du 10 au 13 juillet. Les enfants sont hébergés en camping. Il est demandé si des enfants des communes extérieures participent à ce séjour. Madame le Maire répond que les plaquettes de l'été ne sont pas encore distribuées puisque les tarifs sont votés ce jour et qu'il est trop tôt pour savoir. La CAF finance les actions par des prestations de service et les tarifs sont établis au vu des prix de revient. Ils sont revus chaque année en fonction du coût de la vie. En réponse à Madame DUVERGER MALOUX, Madame le Maire explique que le secteur enfance jeunesse dispose d'une enveloppe globale annuelle pour proposer des activités et des sorties et que la directrice du secteur est obligée de faire son budget par activité en fonction de l'enveloppe annuelle. L'enveloppe est fixe. Monsieur SCARFOGLIERE invite les élus à participer aux commissions enfance jeunesse. Madame DUVERGER MALOUX précise qu'elle ne peut pas toujours être disponible pour assister aux réunions. Par ailleurs, elle ajoute que les élus sont parfois sollicités par des administrés et qu'ils n'ont pas toujours les informations pour pouvoir répondre. Madame le Maire invite les conseillers à la contacter ou à s'adresser aux adjoints pour obtenir des informations ou des renseignements complémentaires. La communication est aussi un aller-retour entre les élus et pas seulement dans un sens.

Madame DUVERGER MALOUX explique qu'ils peuvent être questionnés sur des points tels que : est ce que les locaux de l'ancien trésor public sont à vendre ? Est-ce que le bâtiment de la Caisse d'Epargne appartient à la commune ? Madame le Maire rappelle qu'il a été évoqué le dossier de l'ancien Trésor Public lors de deux conseils municipaux, qu'aucune décision n'a été prise et qu'il convient de réfléchir au

devenir de ces locaux. Par ailleurs, si la commune s'était portée acquéreur du bâtiment de la Caisse d'Epargne, le conseil municipal aurait été consulté.

Le Conseil Municipal décide au terme du vote (votants 19, suffrage exprimé 19, 17 : pour et 2 : contre) d'approuver les participations financières demandées aux familles pour une semaine incluant un camp itinérant vélo de 4 jours (vélo, canoë, accrobranche)

| Semaine avec Camp itinérant | TARIFS | ATL | CEJ | Participation famille |
|-----------------------------|--------|-------|-------|-----------------------|
| Enfant de la commune | | | | |
| TRANCHE A < 450 | 98,00 | 45,00 | 25,91 | 27,09 |
| TRANCHE B < 600 | 98,00 | 30,00 | 30,38 | 37,62 |
| TRANCHE C < 900 | 98,00 | 0,00 | 31,86 | 66,14 |
| TRANCHE D > 901 | 98,00 | 0,00 | 20,83 | 77,17 |
| Extérieur | | | | |
| TRANCHE A < 450 | 111,00 | 45,00 | 15,57 | 50,43 |
| TRANCHE B < 600 | 111,00 | 30,00 | 20,11 | 60,89 |
| TRANCHE C < 900 | 111,00 | 0,00 | 23,86 | 87,14 |
| TRANCHE D > 901 | 111,00 | 0,00 | 19,49 | 91,51 |
| Tarif Agents | | | | |
| TRANCHE A < 450 | 95,00 | 45,00 | 26,59 | 23,41 |
| TRANCHE B < 600 | 95,00 | 30,00 | 33,20 | 31,80 |
| TRANCHE C < 900 | 95,00 | 0,00 | 40,50 | 54,50 |
| TRANCHE D > 901 | 95,00 | 0,00 | 31,75 | 63,25 |

c/ Tarifs ALSH primaire été 2018 pour une semaine incluant un camp de deux nuits au camping à Pougues

Madame le Maire expose que cet été, l'accueil de loisirs primaire programme un camp de deux nuits au camping des Chanternes en juillet.

Le Conseil Municipal décide au terme du vote (votants 19, suffrage exprimé : 19, 17 : pour et 2 : contre) d'approuver les participations financières demandées aux familles pour une semaine incluant un camp de deux nuits au camping à Pougues

| Semaine avec camp de 2 nuits à Pougues | TARIFS | ATL | CEJ | Participation famille |
|--|--------|-------|-------|-----------------------|
| Enfant de la commune | | | | |
| TRANCHE A < 450 | 70,00 | 36,00 | 12,08 | 21,92 |
| TRANCHE B < 600 | 70,00 | 24,00 | 11,52 | 34,48 |
| TRANCHE C < 900 | 70,00 | 0,00 | 7,88 | 62,12 |
| TRANCHE D > 901 | 70,00 | 0,00 | 0,01 | 69,99 |
| Extérieur | | | | |
| TRANCHE A < 450 | 87,57 | 36,00 | 0,91 | 50,66 |
| TRANCHE B < 600 | 87,57 | 24,00 | 0,61 | 62,96 |
| TRANCHE C < 900 | 87,57 | 0,00 | | 87,57 |
| TRANCHE D > 901 | 87,57 | 0,00 | | 87,57 |

| Tarif Agents | | | | |
|---------------------------|-------|-------|-------|--------------|
| TRANCHE A < 450 | 64,00 | 36,00 | 12,57 | 15,43 |
| TRANCHE B < 600 | 64,00 | 24,00 | 12,06 | 27,94 |
| TRANCHE C < 900 | 64,00 | 0,00 | 8,42 | 55,58 |
| TRANCHE D > 901 | 64,00 | 0,00 | 0,53 | 63,47 |

d/ Tarifs ALSH primaire été 2018 pour la semaine du 15 août

Madame le Maire expose que le jour férié du 15 août tombant le mercredi, il convient de modifier les modalités d'accueil de la semaine du 13 au 17 août pour permettre plus de souplesse dans le fonctionnement. Il faut que le jour férié tombe un mercredi tout comme cela a été le cas pour la seconde semaine des vacances de la Toussaint pour faire cette proposition d'aménagement exceptionnel des inscriptions. Ces modalités permettent aux familles d'inscrire les enfants sur 4 jours ou sur 2 jours soit le lundi - mardi ou le jeudi - vendredi. Le tarif de la semaine n'est pas modifié, c'est juste un aménagement du tarif au prorata du nombre de jours de centre.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver les participations financières demandées aux familles pour une inscription de 2 jours la semaine du 15 août

| Semaine du 13 au 17 août : tarifs pour 2 jours | TARIFS | ATL | CEJ | Participation famille |
|---|---------------|------------|------------|------------------------------|
| Enfant de la commune | | | | |
| TRANCHE A < 450 | 24,00 | 12,00 | 4,83 | 7,17 |
| TRANCHE B < 600 | 24,00 | 8,00 | 4,61 | 11,39 |
| TRANCHE C < 900 | 24,00 | 0,00 | 3,15 | 20,85 |
| TRANCHE D > 901 | 24,00 | 0,00 | 0,00 | 24,00 |
| Extérieur | | | | |
| TRANCHE A < 450 | 31,03 | 12,00 | 0,36 | 18,66 |
| TRANCHE B < 600 | 31,03 | 8,00 | 0,24 | 22,78 |
| TRANCHE C < 900 | 31,03 | 0,00 | 0,00 | 31,03 |
| TRANCHE D > 901 | 31,03 | 0,00 | 0,00 | 31,03 |
| Tarif Agents | | | | |
| TRANCHE A < 450 | 21,60 | 12,00 | 5,03 | 4,57 |
| TRANCHE B < 600 | 21,60 | 8,00 | 4,82 | 8,78 |
| TRANCHE C < 900 | 21,60 | 0,00 | 3,37 | 18,23 |
| TRANCHE D > 901 | 21,60 | 0,00 | 0,21 | 21,39 |

e/ Tarifs été 2018 ALSH pour les 12-14 ans (passerelle) : veillée / sortie à l'extérieur

Madame le Maire propose de fixer un tarif pour la participation à une veillée ou à une sortie dans le cadre de l'ALSH pour les 12 - 14 ans en appliquant les tarifs du secteur jeune. L'action « passerelle 12 - 14 » a été testée l'an passé et au vu des bons résultats, il est proposé de renouveler ce dispositif.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer les tarifs suivants : soirée, veillée : 2,50 € et sortie à l'extérieur : 3,00 €.

f/ Tarifs 2018 - adhésion ALSH pour les 12 - 14 ans (passerelle) pour le mois de juillet

Madame le Maire expose que pour continuer de capter le public de la tranche d'âge des 12 - 14 ans qui fréquente peu l'ALSH primaire, il est proposé de renouveler l'action passerelle. Cette action permet de favoriser la liaison des pré-adolescents avec la maison des jeunes. Les jeunes sont un public dont les comportements changent très vite au gré de l'évolution de la société, un public qu'il est difficile de fidéliser et qui oblige à adapter très régulièrement les formules d'accueil. L'accueil pour les 12 - 14 ans se déroule sur les tranches horaires de 10 h – 12 h et 14 h - 16h à la maison des jeunes. Pour cette action spécifique, il est proposé de fixer une adhésion et de la caler sur la grille tarifaire de la maison des jeunes.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer une adhésion avec un tarif dégressif en fonction de la tranche du quotient familial comme suit.

| Tarifs 2018 | |
|-----------------|------|
| TRANCHE A < 450 | 11 € |
| TRANCHE B < 600 | 12 € |
| TRANCHE C < 900 | 13 € |
| TRANCHE D > 901 | 14 € |

g/ Tarifs 2018 – ALSH maternel été/petites vacances – inscription à la journée

S'agissant des modalités d'inscription à l'ALSH maternel pour les vacances d'été mais aussi les petites vacances, Madame le Maire propose de ne conserver que l'inscription à la journée. Madame le Maire explique qu'avec ce système, on connaît exactement le nombre d'animateurs qu'il faut et les enfants s'inscrivent à la journée avec repas et non plus le matin avec repas ou sans repas, ou l'après-midi avec repas ou sans repas. Madame ANNE partage cet avis qui met fin au système de l'inscription à la carte où la collectivité pouvait rencontrer des difficultés d'organisation. A ce sujet il est évoqué la possibilité d'une inscription au moins sur deux jours.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer uniquement à la journée l'inscription à l'ALSH maternel pour les vacances d'été et les petites vacances, et en conséquence, de supprimer l'application des tarifs d'inscription à l'ALSH maternel à la demie journée avec ou sans repas pour les vacances d'été et les petites vacances.

h/ Tarifs pour la participation au séjour parcs d'attractions – Secteur Jeune été 2018

Madame le Maire expose que dans le cadre de la maison des jeunes, il est proposé un séjour de 2 jours aux parcs d'attraction Disneyland Paris et Astérix du 26 au 27 juillet 2018. L'an passé, un séjour à la mer de 8 jours avait eu lieu à Argelès sur Mer. Ce séjour répond à un choix et à un investissement des jeunes dans l'organisation. L'organisation de ce séjour est couplée avec un chantier de jeunes qui s'est décliné cette année en trois étapes : une aide à l'ACAP lors de Pougues En Famille (décembre 2017) et une contribution apportée à J'aime Pougues lors des dernières festivités de la Faites de la Nationale 7 et des JardiPougues. En fonction de son implication dans les actions du chantier, chaque jeune pourra bénéficier d'une réduction financière sur le coût de son séjour. Cette année, il y a davantage de jeunes et une meilleure implication de leur part.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer un plein tarif de 130 € avec une réduction appliquée de 20€ par tranche de 6 heures en fonction de la participation du jeune sur les actions du chantier avec un minimum de 70 € à la charge des familles soit :

| Temps passé sur les actions du chantier jeune | Réduction applicable | Participation des familles |
|--|-----------------------------|-----------------------------------|
| 0 heure | 0 € | 130 € |
| jusqu'à 6 heures | 20 € | 110 € |
| plus de 6 heures à 12 heures | 40 € | 90 € |
| plus de 12 heures à 18 heures | 60 € | 70 € |

IV Adhésion au groupement d'Employeurs associatifs AQUA 58

Madame le Maire expose que le groupement d'Employeurs est une association loi de 1901, dont l'objet principal est la mise à disposition auprès de ses membres de salariés liés par un contrat de travail. La collectivité souhaite intégrer cette association pour la mise à disposition du personnel qualifié pour surveiller la piscine durant la période estivale. Le conseil avait déjà validé cette adhésion l'année dernière. Pour répondre à Madame BENAS, elle indique que le changement se trouve dans le montant des frais de dossier qui n'étaient pas demandés en 2017.

Cette association, groupement d'employeurs, se structure et se développe. La collectivité fait appel à elle pour qu'elle lui mette à disposition deux maitres-nageurs titulaires du BEESAN pour la saison estivale 2018. L'un des deux salariés mis à disposition connaît parfaitement la piscine et son fonctionnement technique ainsi que le public puisqu'il a été employé plus de 5 ans directement par la commune pour occuper ce poste. Dans ce cadre, la commune paie une prestation de service à l'association qui gère les salariés et vérifie qu'ils ont les diplômes nécessaires. Monsieur SCARFOGLIERE explique tout l'intérêt de cette mutualisation. Madame DET confirme que ce système de groupement d'employeurs permet de pérenniser des postes à l'année. Il est rappelé que cette année, la commune n'a reçu qu'un seul courrier de candidature pour la surveillance de la baignade. Par ailleurs, la commune a recours à l'ADESS 58 depuis quelques années. Aussi, un autre surveillant de baignade sera recruté par le biais de l'ADESS 58. Au total, ce sont 4 agents qui interviendront pour la surveillance des bassins.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'adhérer au groupement d'Employeurs associatifs AQUA 58, d'acquitter le montant de la cotisation de 50 euros pour 2018 et 100 euros de frais de dossier et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel d'aqua 58.

V Contrat de ruralité Pays Val de Loire Nivernais : demande de subvention au titre du FNADT pour l'aménagement de l'espace naturel du site de Bellevue programme 2018 / 2019

Madame le Maire rappelle que la commune de Pougues les Eaux a pour projet de poursuivre l'aménagement de l'espace naturel du site de Bellevue avec la programmation 2018 / 2019.

Le site de Bellevue bénéficie d'une situation privilégiée en entrée sud de ville, offre de multiples atouts et recèle le témoignage d'un passé tourné sur la ville, la santé, le bien-être et le loisir. Il était utilisé par les professionnels de santé en

thermalisme en complément des installations thermales du parc Saint Léger compte tenu de la topographie favorable au développement du bien-être. Il complétait la cure d'eau par la cure d'air en utilisant la graduation du dénivelé avec des ascensions graduées et les bienfaits d'une exposition sud-ouest.

L'aménagement du site naturel de Bellevue s'intègre dans la stratégie globale de la commune visant à améliorer le cadre de vie, à renforcer l'attractivité du territoire (dimension ville de loisirs – ville d'eau, de bien-être et de tourisme) et son rôle de pôle de proximité dont un des axes est l'aménagement des parcs emblématiques de la ville. Cette opération participe ainsi au renforcement de l'identité de la ville en tant que ville jardin, ville d'eau, de bien-être et de loisirs et permet de se réapproprier un espace d'attractivité et de dynamisation de la ville en secteur sud. L'aménagement de cet espace complète le triptyque des parcs de la ville du nord au sud, chacun avec ses spécificités : parc thermal Saint Léger, Square Bourdillon, parc Bellevue.

L'aménagement d'un parc de ce type est une opération de longue haleine et s'inscrit dans une programmation pluriannuelle de six ans 2013 - 2019. Dans un premier temps, il faut intervenir de manière progressive et échelonnée sur la végétation pour la modifier et la valoriser. Dans un deuxième temps, il convient de travailler plus particulièrement sur les infrastructures pour opérer la transformation et donner la lisibilité recherchée pour le parc. La programmation 2018 - 2019 doit finaliser les actions de valorisation du site de Bellevue pour que celui-ci revive et soit accueillant tout au long de l'année, favoriser la liaison à la centralité urbaine et en faire un lieu de promenades, d'évasion, de repos, de jeux, de parcours santé et de bien-être, support de manifestations et évènementiels : manifestations culturelles, animations musicales, espace d'expression d'art (espace éphémère), espace pour les habitants, pour les visiteurs, les usagers du « village étape » afin de leur donner envie de revenir et de laisser une image positive et attractive du territoire.

Madame le Maire rappelle qu'elle a défendu ce dossier ainsi que celui de la requalification de l'entrée sud dans le cadre du contrat de territoire qui doit être signé avec la Région Bourgogne-Franche Comté via le contrat de pays. Après négociation, ce projet a été retenu avec un fléchage de crédit de la Région à hauteur de 60 K€ tout comme celui de la requalification de l'entrée Sud avec des crédits à hauteur de 180 K€. Les élus félicitent Madame le Maire pour son intervention et sa négociation. Monsieur GRASSET demande si avec cette programmation, l'aménagement de Bellevue sera totalement finalisé. Madame BENAS répond que c'est l'objectif. Actuellement tant que les cessionnaires de bois n'ont pas fini leurs interventions, il n'est pas possible de programmer les travaux d'aménagement des chemins. Par contre, le parking n'est pas prévu dans cette opération mais relève de l'entrée Sud. Suite aux différentes questions sur l'aménagement du site, Madame BENAS invite les élus qui le souhaitent et qui sont disponibles, à se rendre sur place le mardi 5 juin à 17 h 30 pour rencontrer Monsieur MANOTTE, ingénieur de l'ONF qui suit ce dossier. Monsieur GRASSET estime comme il l'a déjà exprimé à plusieurs reprises, que le coût de l'aménagement est élevé. On parle de témoignages du passé, or, il en reste peu. Le site est beau mais il a un doute quant aux éventuelles retombées de Bellevue et il n'est pas sûr que beaucoup de Pougouois s'y rendent. Madame le Maire précise qu'une enveloppe de l'ordre de 80K€ a été utilisée pour les travaux réalisés sur le site intégrant notamment la réhabilitation du mur de soutènement de la terrasse ainsi que le garde-corps. Cet aménagement est fait pour les Pougouois mais aussi pour les visiteurs. Monsieur CELLE précise que si certains arbres étaient coupés, il serait possible de voir la cathédrale de Bourges. Madame BENAS précise que le hangar métallique va être démonté pour des raisons de sécurité. Il est

également évoqué la base du kiosque et son aménagement. Le projet intègre notamment l'aménagement des différents cheminements et des circuits descendants vers l'ancienne nationale, les pelouses, la signalétique, Monsieur GRASSET fait remarquer qu'il faudra après les travaux en assurer l'entretien.

Madame le Maire demande si le conseil est favorable à ce qu'elle sollicite la demande de subvention. Monsieur GRASSET explique que même s'il est contre ce projet d'aménagement, il n'est pas défavorable à une demande de subvention. Il est prévu de faire un point précis sur ce dossier d'aménagement. Madame DUVERGER MALOUX estime que l'aménagement ayant été commencé, il convient de le poursuivre.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de valider le coût estimatif de l'opération à 244 200 € HT, et de valider le plan de financement suivant :

| Plan de financement | Taux % | Montant € |
|------------------------------------|---------------|------------------|
| Région via contrat de Pays | 24% | 60 000 € |
| Etat FNADT via Contrat de ruralité | 30% | 73 000 € |
| Autofinancement | 46% | 111 200 € |
| TOTAL | | 244 200 € |

et de solliciter auprès de l'Etat une subvention de 73 000 € au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour la réalisation de cette opération dans le cadre de la programmation annuelle du Contrat de Ruralité du Pays Val de Loire Nivernais.

VI Questions diverses

1°/ Madame le Maire rappelle qu'un budget est alloué pour les actions du service enfance jeunesse et qu'elle travaille régulièrement avec la coordinatrice du service pour en assurer le suivi. La coordinatrice est d'ailleurs désolée des contraintes budgétaires dans lesquelles on doit s'inscrire.

2°/ Centre d'Art Contemporain (CAC) : Monsieur GODARD fait part d'une discussion qu'il a eu avec une personne du CAC sur les possibilités de travailler avec la commune et sur le souhait de s'inscrire davantage dans la vie communale. Monsieur GRASSET rappelle qu'une tentative de travail avait été faite à l'époque avec l'office de tourisme. Madame le Maire précise que le CAC travaille avec des classes du primaire et de la maternelle ainsi qu'avec le centre de loisirs. Madame BENAS ajoute que le CAC travaille également avec le LAC et l'association J'aime Pougues. Il fête ces 20 ans cette année et souhaiterait faire quelque chose avec la commune à l'occasion des journées du patrimoine.

Madame le Maire expose qu'elle a rencontré le président du Conseil Départemental avec Monsieur SCARFOGLIERE et Monsieur GRANGE pour évoquer notamment le dossier du Parc Thermal. Le président a expliqué qu'il ne disposait pas de crédit à cet effet mais que par contre, il ne serait pas opposé à une cession le cas échéant à la commune si elle en est intéressée. Une rencontre pour évoquer le parc thermal doit être programmée entre le président, la commune et le groupe Tranchant.

Madame BILLET précise que le Souvenir Français a créé un panneau d'information en vue de son implantation dans le Parc Thermal. Récemment, il a reçu un appel d'un service du conseil départemental l'informant que les autorisations

nécessaires pour l'implantation étaient données. Madame le Maire précise que si les autorisations sont accordées, les services pourront procéder à l'implantation du panneau.

Madame HOSPITAL relève que le Conseil Départemental serait donc prêt à mettre le parc thermal à notre disposition. Madame le Maire précise que le conseil départemental, au vu de ces contraintes financières, envisage de céder l'ensemble de son patrimoine, qui pourrait inclure le CAC, d'où une rencontre avec les différents partenaires notamment le propriétaire de l'ancien casino.

Monsieur BERTRAND ajoute que le Conseil Départemental a engagé des travaux de réhabilitation intérieurs et extérieurs du pavillon des sources qui sont réalisés par ses services (peinture, sablage des armatures métalliques..). Les travaux devraient durer environ six mois.

Pour rebondir sur les échanges de début de séance, Monsieur GRASSET rappelle qu'au début, il était organisé des réunions d'information avec les élus et précise qu'il serait pertinent de le refaire.

VII Informations diverses

1°/ Travaux rue des Sainfoins : Madame BENAS explique que la SADE doit remplacer la canalisation d'eaux usées en amiante ciment pour que la commune puisse poursuivre les travaux. C'est pour cette raison que la rue Jean Pidoux a été fermée. Cependant, la commune vient d'être informée que la reprise des travaux par EUROVIA va être retardée pour un motif lié à l'entreprise.

Travaux de réseau eaux usées et déconnexion des sources entrée Sud : Madame BENAS rappelle que depuis la semaine dernière, Nevers Agglomération fait réaliser des travaux de création d'un réseau d'eaux usées. L'ancien réseau unitaire sera utilisé pour récupérer les eaux de source et éviter ainsi qu'elles aillent à la station d'épuration. Le réseau du centre de gériatrie sera également repris. Les travaux devraient durer jusqu'à la mi-juillet. La réalisation de ces travaux de pluvial a déjà été évoquée en conseil et a fait l'objet d'un vote.

Etude de l'Entrée Sud : L'étude d'aménagement est en cours. Elle prend en compte la dimension mobilité et la recherche de la qualité esthétique et environnementale dans le choix des aménagements. Madame NEDELLEC ajoute qu'effectivement pour pouvoir se déplacer, il faut passer derrière les glissières. Madame le Maire explique qu'il convient de créer des espaces partagés pour assurer la mobilité.

2° Fauchage des accotements : Madame BILLET évoque les accotements qui ne sont pas encore fauchés à cette époque. Monsieur BERTRAND précise que le département dispose d'une épareuse pour environ 220 km de voirie. A cela, se rajoute l'interdiction de broyage des haies durant la période de nidification. Les services ont à peine terminé un secteur qu'ils doivent recommencer. De plus, cette année l'herbe a poussé très vite. Madame BENAS précise que le fauchage est prévu vers la mi-juin. Précédemment sur la commune, un premier passage était effectué à la mi-mai mais il fallait recommencer peu après.

Madame NEDELLEC demande la démarche à suivre si les haies de particuliers ne sont pas taillées. Madame BENAS répond que la police municipale transmet régulièrement des courriers à cette époque pour que les particuliers taillent leurs haies et qu'ils assurent l'entretien des terrains non entretenus.

Madame BENAS ajoute qu'avec Madame THEPENIER, elles vont faire un premier tour le mardi 12 juin à 9 h pour le fleurissement.

3° Madame DUVERGER MALOUX précise que certaines personnes se plaignent de l'état du nouveau cimetière. Monsieur DUPONT constate que partout et de manière générale, tous les cimetières sont moins bien entretenus que par le passé. Madame DUVERGER MALOUX précise que l'ancien cimetière est bien dés herbé et nettoyé.

4° Madame THEPENIER expose que Madame KOMAKOFF demande à ce que soit relaté ce qui s'est passé ce week-end au centre de gériatrie et à qui appartient le bâtiment. Madame le Maire absente de la commune durant le week-end donne la parole à Madame BENAS.

Madame BENAS explique qu'elle a été appelée par la police municipale puis par la gendarmerie suite à un rassemblement de jeunes sur le site du centre de gériatrie. Il lui a été précisé qu'il s'agissait d'un anniversaire. Les organisateurs ont tout ramassé et nettoyé avant de partir. Monsieur SCARFOGLIERE ajoute qu'en fin de matinée, 13 gendarmes étaient présents. Madame DUVERGER MALOUX précise que ce rassemblement a occasionné une gêne depuis la veille au soir vers minuit mais ce qui l'a dérangé le plus, c'était la problématique de la sécurité. Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une propriété privée qui appartient au centre hospitalier de l'agglomération de Nevers (CHAN). Madame DUVERGER MALOUX craint que ce type de rassemblement ne devienne régulier. Madame le Maire rappelle qu'en janvier lors des vœux du Maire de Marzy, elle a interpellé le directeur du CHAN sur le centre de gériatrie et l'a alerté sur le danger que représente le bâtiment avec des jeunes qui squattent. Le directeur s'est senti concerné par les problématiques de sécurité. Le problème du CHAN tient au volet financier dans la mesure où le financement de l'ARS est affecté aux dépenses de santé et que la priorité est donnée à l'acquisition d'équipements médicaux. Madame DUVERGER MALOUX précise qu'elle a appelé la police municipale puis la police pour signaler la nuisance et le danger. La police s'est montrée très désagréable et lui a précisé qu'il fallait trois appels pour qu'une patrouille se déplace. Monsieur CELLE pense que l'on doit pouvoir être informé de l'organisation de rave party par le biais des réseaux sociaux. Madame ANNE répond qu'il est difficile d'avoir connaissance de ce type de rassemblement au préalable dans la mesure où ces informations circulent par le biais d'une appartenance à un réseau. Monsieur CELLE demande ce que peut faire la commune. Madame le Maire précise qu'elle va transmettre un courrier au directeur du CHAN par rapport aux problématiques que pose le site. Madame DUVERGER MALOUX demande qui est responsable en cas d'accident. Madame le Maire rappelle que le site est une propriété privée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 40.